

☐ Mobilisation et coopération ☐  
Art et Culture  
contre le COVID-19

Impacts socio-économiques de la crise  
sanitaire sur les structures culturelles et  
artistiques en 2020

— Note de synthèse —  
Juillet 2021

Enquête Flash #2

## INTRODUCTION

Depuis plus d'un an, l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), [ses 18 organisations membres](#), [Opale/CRDLA Culture](#) et plusieurs organisations, réseaux, fédérations de dimensions régionales et nationales s'associent et se mobilisent auprès des structures artistiques et culturelles et de l'ensemble de nos concitoyen-ne-s pour faire face à l'impact de l'épidémie de COVID-19. Ensemble, ils ont constitué un collectif solidaire, [la Mobilisation et Coopération Arts et Culture \(MCAC\)](#).

En avril 2020, les membres de cette MCAC lançaient une première grande enquête nationale ayant pour objectif d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les acteur·rice·s artistiques et culturel·le·s et d'identifier les mesures et accompagnements pour y faire face. Les résultats<sup>1</sup> de ce travail ont permis de faire remonter de manière fine aux pouvoirs publics les problématiques rencontrées par les acteur·rice·s, d'élaborer des propositions concrètes en termes de politiques publiques<sup>2</sup> et d'affiner les réponses collectives apportées aux acteur·rice·s par le biais de mesures et d'accompagnements collectifs et individuels personnalisés et adaptés<sup>3</sup>.

Dans la continuité de ce premier travail, les membres de la MCAC ont décidé de lancer en janvier 2021 une seconde enquête nationale devant permettre de mesurer les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 auprès de structures culturelles de toutes natures (membres ou non de l'UFISC et des fédérations de la MCAC) en centrant les questionnements sur les aspects socio-économiques et financiers. Il s'agissait pour eux-elles d'approfondir, à l'aune de cette première enquête et d'une année de crise, leur connaissance commune des difficultés et des problématiques rencontrées par les structures culturelles.

### **Précisions méthodologiques :**

Environ 800 de ces structures ont répondu au questionnaire. Après contrôle de la qualité des informations renseignées, 601 questionnaires ont été retenus comme étant exploitables.

Cet ensemble a fait l'objet de deux traitements complémentaires mais distincts :

- d'une part sur un ensemble majoritaire de 483 structures dit des « **ACE** » (associations culturelles employeuses) représenté par des structures ayant un statut d'association loi 1901, montrant dans leur budget des frais de personnel supérieurs à 1 000 € en 2019, et un budget annuel inférieur à 6 000 000 €, dont 474 ont également précisé les aides financières spécifiques qu'elles ont perçues pour faire face à la crise.

- d'autre part sur les « **Divers** » (reste des répondants), un ensemble hétérogène de 118 structures plus faible en nombre, composé d'entreprises, de collectivités, d'associations non employeuses.

L'ensemble des « ACE » a été comparé à celui de l'enquête sur les associations culturelles employeuses réalisée par Opale en 2020 sur les données 2018<sup>4</sup>, ce qui a permis d'opérer un redressement de l'échantillon et de proposer quelques ordres de grandeur à l'échelle nationale. En revanche, l'ensemble des « Divers » (sociétés commerciales, institutions) n'a pas pu faire l'objet de projections statistiques mais permettra d'analyser quelques cas particuliers et de formuler à partir d'eux certaines observations et hypothèses que nous présentons dans un encart en page 12 de ce document.

Nous n'avons pas toujours calculé la part d'évolution de ressources et dépenses, qui ne nous semblait pas toujours être l'information la plus pertinente à utiliser, mais avons calculé le plus souvent des baisses (ou augmentations) moyennes en euros, pour lesquelles nous avons calculé la part que celles-ci représentaient sur le budget de référence 2019 (année post crise sanitaire). Ce type de calcul nous a permis de repérer certaines « compensations » comme les aides spécifiques liées à la crise venues limiter la baisse globale de budget des structures.

<sup>1</sup> Résultats de [cette première enquête](#) réalisée en avril 2020

<sup>2</sup> Notamment un grand [Plan de Revitalisation Culturelle](#)

<sup>3</sup> À travers à travers, entre autres, la création d'un « [Centre d'assistance mutualisé Art & Culture](#) »

<sup>4</sup> Résultats de [l'enquête sur les associations culturelles employeuses](#) réalisée par Opale en 2020

# Impact de la crise sanitaire sur les associations culturelles employeuses

Les associations culturelles employeuses (ACE) ont été classées :

- par 5 grands types de structures comme cela avait été réalisé dans l'enquête précédente : compagnies ; diffuseurs ; écoles/fabriques ; producteurs ; autres

- **Compagnies** (compagnies ; collectifs d'artistes ; ensembles ou groupes de musique)
- **Diffuseurs** (associations organisatrices d'événements sans lieu fixe ; festivals ; lieux de diffusion pluridisciplinaire ; salles de concert ; théâtres et centres culturels)
- **Producteurs** (bureaux de production et prestataires de services administratifs ; labels de musiques ; producteurs de spectacles, tourneurs)
- **Écoles et fabriques** (centres d'animation ou socioculturel ; écoles et structures d'enseignement et/ou de formation ; fabriques artistiques, lieux intermédiaires, lieux de création artistique)
- **Autres structures** (agences artistiques, promotionnelles ou publicitaires ; agences culturelles départementales ou régionales ; bibliothèques, médiathèques, archives ; centres de ressources ; cinémas ; distributeurs physiques et/ou numériques ; libraires et disquaires ; groupements et fédérations ; ludothèques ; maisons d'édition d'œuvres audiovisuelles, multimédias ou de jeux vidéo ; maisons d'édition d'œuvres littéraires ; médias (presse, radio, TV, web) ; musées, monuments historiques, sites archéologiques ou patrimoniaux ; prestataires techniques, de sécurité, etc. ; autres type de structures)

- et selon 4 classes budgétaires : moins de 50 000 € de budget moyen ; de 50 000 à moins de 100 000 € ; de 100 000 à moins de 200 000 € ; 200 000 € et plus <sup>5</sup>.

## Tableau des effectifs avant redressement

Budget	Compagnies	Diffuseurs	Écoles et fabriques	Producteurs	Autres	Ensemble
Moins de 50 000 €	39	13	5	6	6	69
de 50 000 € à moins de 100 000 €	43	10	11	6	7	77
de 100 000 € à moins de 200 000 €	36	24	12	9	12	93
200 000 € et plus	56	120	36	13	19	244
<b>Ensemble</b>	<b>174</b>	<b>167</b>	<b>64</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>483</b>

La mise en comparaison de ces effectifs avec ceux de l'enquête ACE d'Opale, répartis sur la base des mêmes critères, a permis de définir des coefficients de redressement <sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Ce budget moyen est calculé sur la base d'une moyenne entre le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020 établi par les structures avant l'apparition de la crise.

<sup>6</sup> Le budget moyen des associations culturelles employeuses défini par l'enquête Opale était de 169 000 €, alors qu'il est ici de 423 000 € avant redressement, c'est-à-dire 2,5 fois supérieur. D'où la nécessité de tempérer la présence des structures de grande taille à l'aide d'un redressement des données. Après redressement, le budget moyen des ACE de notre enquête descend à 209 000 €, et même à 165 000 € si on prend le budget corrigé (en retirant du calcul les 2 % de structures avec les budgets les plus bas et les 2 % avec les budgets les plus hauts).

### Tableau des effectifs après redressement

Budget	Compagnies	Diffuseurs	Écoles et fabriques	Producteurs	Autres	Ensemble
Moins de 50 000 €	60	24	46	17	20	167
de 50 000 € à moins de 100 000 €	43	11	21	6	24	105
de 100 000 € à moins de 200 000 €	22	22	22	14	23	103
200 000 € et plus	26	35	21	7	19	108
Ensemble	151	91	110	45	86	483

### /// UNE PERTE DES PRODUITS D'EXPLOITATION REPRÉSENTANT EN MOYENNE 15 % À 45 % DU BUDGET DE RÉFÉRENCE 2019, SUIVANT LE TYPE DE STRUCTURES

Le calcul de l'écart entre le budget réalisé 2019 et le budget réalisé en 2020, en excluant les diverses aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire, aboutit à une évaluation d'**une diminution des produits d'exploitation d'une moyenne de 25 % (avec des écarts allant de 15 à 45 % suivant le type de structures)**. Si on se base sur l'enquête Opale sur les associations culturelles employeuses (édition 2020) qui évaluait le montant cumulé des budgets des 40 000 associations culturelles employeuses à plus de 7 milliards €, l'ordre de grandeur de cette baisse au plan national se situerait dans une fourchette de 1,5 à 2 milliards €.

Le tableau suivant donne le pourcentage d'évolution budgétaire (en excluant les aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire) entre 2019 et 2020 pour chaque catégorie de structure (classées par type de structure et budget moyen annuel). C'est chez les producteurs (-45,5 %) et les diffuseurs (-31,1 %), notamment ceux aux budgets élevés, que la diminution est la plus importante. On remarque toutefois que sur le total, ce sont les structures aux budgets les plus bas qui ont le pourcentage de baisse le plus important (-33,4 %).

### Évolution budgétaire des structures entre 2019 et 2020 (sans aides spécifiques liées à la crise)

Budget	Compagnies	Diffuseurs	Écoles et fabriques	Producteurs	Autres	Ensemble
Moins de 50 000 €	-35 %	-24,1 %	-27,6 %	-48,7 %	-39,7 %	-33,4 %
de 50 000 € à moins de 100 000 €	-8,8 %	-30,1 %	-18,3 %	-13,1 %	-5,4 %	-12,6 %
de 100 000 € à moins de 200 000 €	-29,1 %	-33,5 %	-22,6 %	-53,8 %	-1,7 %	-25,6 %
200 000 € et plus	-25,2 %	-34,8 %	-9,6 %	-49,1 %	-16,7 %	-25,3 %
Ensemble	-24,9 %	-31,1 %	-21,4 %	-45,5 %	-15,2 %	-25,5 %

### /// UNE BAISSÉ NETTE DES FRAIS DE PERSONNEL REPRÉSENTANT EN MOYENNE 6 À 37 % DE LEUR BUDGET DE RÉFÉRENCE 2019, SUIVANT LE TYPE DE STRUCTURES

La comparaison entre les frais de personnel 2019 et ceux de 2020 fait apparaître une baisse moyenne équivalente à 9,5 % du budget des structures. Les diminutions les plus importantes, proportionnellement, se trouvent chez les producteurs, puis chez les compagnies qui sont les premiers employeurs de salarié·e·s artistes et technicien·ne·s en intermittence.

### Parts moyennes que représentent les baisses de frais de personnel des structures sur leur budget 2019

Compagnies	Diffuseurs	Écoles et fabriques	Producteurs	Autres	Ensemble
-10,3 %	-7,1 %	-6,1 %	-36,7 %	-0,8 %	-9,5 %

#### Plus d'un tiers de baisse de la rémunération des artistes-auteur-riche-s<sup>7</sup>

41,9 % des ACE de l'enquête déclarent avoir rémunéré des artistes-auteur-riche-s en 2019. Elles sont 36,9 % en 2020, soit une baisse de 5 points. Or en 2019 la somme de ces rémunérations (sur notre échantillon redressé) était de 3 967 585 € (pour une rémunération moyenne de 20 621 €) et elle chute à 2 804 701 € en 2020 (pour une moyenne de 16 651 €), soit une baisse de -29 % du montant total des rémunérations d'artistes-auteur-riche-s et de 19 % de la moyenne de ces rémunérations pour les ACE concernées. Cela vient à nouveau corroborer le gigantesque impact de la crise sur l'emploi indirect, et donc le revenu des travailleur-euse-s indépendant-e-s et intermittent-e-s, du secteur artistique et culturel.

#### Commentaire d'un producteur - Moins de 50 000 € de budget

« Dans la réalité, ceux qui sont directement impactés sont les artistes embauché-e-s habituellement par l'association, qui eux ne travaillent pas et n'ont aucun salaire... Seulement la moitié touchent les indemnités complémentaires de l'UNEDIC (l'intermittence), les autres n'ont aucun revenu ! »

### /// DES SUBVENTIONS GLOBALEMENT MAINTENUES, MAIS DES RECETTES PROPRES EN BAISSÉ IMPORTANTE (-35 %), DONT LA PERTE ÉQUIVAUT EN MOYENNE À -24 % DU BUDGET DE RÉFÉRENCE 2019 DES STRUCTURES.

Le niveau des subventions liées aux activités reste stable entre 2019 et 2020, avec une légère hausse moyenne de l'ordre de +0,6 % du budget des ACE, ce qui peut témoigner de l'engagement de la puissance publique (État et collectivités territoriales) en 2020 pour réduire l'impact de la crise sur le fonctionnement et la survie des structures en maintenant les niveaux de financement.

En revanche, les recettes propres enregistrent une baisse importante, (-35 % de recettes propres en 2020 par rapport aux recettes 2019). **Le montant de la perte de ces recettes propres représente en moyenne -24 % des budgets de référence 2019 des structures.**

Les producteurs sont les plus touchés, avec une perte de leurs recettes entre 2019 et 2020, équivalent à près de la moitié de leur budget 2019.

<sup>7</sup> Au sein du questionnaire était entendu par « artistes-auteur-riche-s » : les plasticien-ne-s, chorégraphes, metteur-se-s en scène, graphistes, compositeur-riche-s, écrivain-e-s, traducteur-riche-s... sous statut d'artistes-auteurs-riche-s ([voir ici](#)).

Était entendu par « rémunération » : toutes rémunérations liées à la création / exploitation d'oeuvres (cession de droits d'auteurs, bourses de résidence, commande et achat d'oeuvre...) ou à des activités connexes à l'activité artistique (actions culturelles, prestations techniques...) et donc hors rémunérations salariales (contrat de droit commun ou intermittence) ou à destination d'autoentrepreneur-euse-s.

## Parts moyennes que représentent les pertes en recettes propres des structures sur leur budget 2019

Compagnies	Diffuseurs	Écoles et fabriques	Producteurs	Autres	Ensemble
-27,1 %	-24,6 %	-22,6 %	-41,1 %	-12,6 %	-24,3 %

### Commentaire d'un diffuseur – Plus de 200 000 € de budget

« Nous sommes une structure de diffusion. En 2020, tous nos partenaires institutionnels ont maintenu voire augmenté leur subvention. De notre côté, nous avons dû annuler la plupart de nos actions (festival, spectacle en saison, formations professionnelles, stages, etc.). Nous avons versé 70 % du montant de la cession aux compagnies pour tous les spectacles annulés. Malgré tout, les économies faites sur tous les frais annexes à la diffusion d'un spectacle fait que nous finissons l'année 2020 avec un résultat largement positif ».

## /// DES AIDES SIGNIFICATIVES AUX ORIGINES MULTIPLES, REPRÉSENTANT EN MOYENNE 13% DU BUDGET DE RÉFÉRENCE 2019 DES STRUCTURES

Les aides issues de diverses sources pour l'ensemble des associations culturelles employées, se répartissent de la façon suivante :

### Répartition des aides COVID-19 par type de structure

Champ : structures ayant perçu des aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire

Type d'aides	Compagnies	Diffuseurs	Producteurs	Écoles et fabriques	Autres	Ensemble
Activité partielle pour les contrats de droit commun	8,6 %	27,3 %	11,1 %	53,2 %	47,1 %	28 %
Activité partielle pour les CDDU	29,5 %	11,6 %	20,2 %	13,1 %	4,1 %	18,4 %
Fonds de solidarité	40,7 %	23,9 %	48,1 %	19,9 %	29,4 %	31,7 %
Aides des collectivités territoriales	11,1 %	19,6 %	8,6 %	8,7 %	10,0 %	11,7 %
Autres aides diverses <sup>8</sup>	10,1 %	17,7 %	12,1 %	5,1 %	9,5 %	10,3 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Lecture du tableau : pour l'ensemble des associations culturelles employées ayant bénéficié d'aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire, 28 % de ces aides concernent l'activité partielle pour les contrats de droits commun. Pour les compagnies uniquement, cette aide ne représente que 8,6 % de l'ensemble des aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire perçues par ces structures.

Pour les compagnies ayant bénéficié d'aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire, les recours à l'activité partielle pour les Contrats à Durée Déterminée d'Usage (CDDU) et au fonds de solidarité ont été prédominants. Les diffuseurs se sont appuyés quant à eux sur des aides plus diversifiées.

<sup>8</sup> Fonds de secours du Centre National de la Musique (CNM), fond de compensation de perte de billetterie, aide exceptionnelle aux festivals, aides d'urgence du Ministère de la Culture pour les structures non labellisées, allègement des cotisations URSSAF, Fonds d'urgence pour le spectacle vivant (FUSV).

Pour les « écoles, fabriques », les parts les plus significatives reviennent à l'activité partielle pour les contrats de droits communs et le fonds de solidarité. Pour les producteurs, le fonds de solidarité aura été prépondérant.

#### Commentaire d'une compagnie – Moins de 50 000 € de budget

« Malgré la baisse d'activité notre structure n'a pas trop souffert car nous avons très peu de charges fixes et nous avons pu bénéficier du fonds de solidarité ».

### /// DES BUDGETS LARGEMENT EN BAISSE, MAIS UNE FORTE DIMINUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI ET DES AIDES EXCEPTIONNELLES QUI LES MAINTIENNENT À L'ÉQUILIBRE

Le tableau récapitulatif ci-dessous, montrant ce que représente l'évolution des produits et de la masse salariale sur le budget de référence 2019, donne une vision simplifiée de la manière dont les associations culturelles employées ont fait face à la crise sanitaire en 2020.

Dans l'ensemble, la stabilité des subventions et les diverses aides exceptionnelles liées à la crise ont tempéré la baisse du chiffre d'affaires. Dans le même temps, la nette baisse, voire l'absence d'activité ont entraîné une diminution des frais de personnels et une limitation des dépenses et charges liées aux activités.

**Les aides exceptionnelles versées dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 ont « compensé » environ et en moyenne pour moitié les pertes budgétaires des structures (fortement liées à la baisse importante des recettes propres).**

#### Parts que représentent les évolutions des différentes ressources, de la masse salariale et du budget global (entre 2019 et 2020) des ACE, sur leur budget de référence 2019

	Compagnies	Diffuseurs	Producteurs	Ecoles et fabriques	Autres structures	Ensemble
Impact sur le budget (sans les aides exceptionnelles COVID de 2020)	-24,9 %	-31,1 %	-45,5 %	-21,4 %	-15,2 %	-25,5 %
<b>Impact sur les produits</b>						
Financements publics / subventions	+2 %	-4,5 %	+0,7 %	+4,5 %	-1,3 %	+0,6 %
Recettes propres	-27,1 %	-24,6 %	-41,1 %	-22,6 %	-12,6 %	-24,3 %
Autres produits (dont aides Covid )	+21 %	+5,4 %	+10,1 %	+8,4 %	+6,3 %	+11,6 %
dont aides COVID	+20,8 %	+7,4 %	+15,2 %	+11,7 %	+7,6 %	+13,4 %
dont autres produits hors aides covid	+0,2 %	-2,1 %	-5,1 %	-3,3 %	-1,4 %	-1,8 %
<b>Impact sur l'emploi</b>						
Masse salariale	-10,3 %	-7,1 %	-36,7 %	-6,1 %	-0,8 %	-9,5 %
<b>Impact sur le budget</b>						
Impact sur le budget (avec les aides exceptionnelles COVID de 2020)	-4,1 %	-23,7 %	-30,3 %	-9,8 %	-7,6 %	-12,1 %

### Notice explicative du tableau ci-dessus :

**Ligne 1** : si l'on exclut les aides exceptionnelles de 2020 reçues dans le cadre de la crise sanitaire, les structures ont connu en moyenne une baisse de leur budget de 25,5 % (impact le plus fort chez les producteurs avec -45,5 % et le moins important chez les « Autres structures » avec -15,2 %) (budget de référence = budget 2019).

**Ligne 2** : les financements publics et subventions perçus (hors aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire) sont stables entre 2019 et 2020 : ceux-ci ont même augmenté en moyenne d'un montant représentant 0,6 % du budget de référence 2019 des structures.

**Ligne 3** : sur l'ensemble des associations culturelles employeuses, la perte des recettes propres représente en moyenne -24,3 % du budget 2019 (budget pris pour référence). C'est-à-dire, par exemple, que pour une association dont les recettes propres représentaient 44,3 % du budget en 2019, celles-ci ne représentent plus que 20 % de leur budget en 2020.

**Lignes 4 / 5 / 6** : les « autres produits » sont composés des produits hors « financements publics / subventions » et « recettes propres » (dons, mécénat...) + les aides exceptionnelles reçues dans le cadre de la crise sanitaire. La perte (en €) de ces « autres produits » entre 2019 et 2020 (hors aides exceptionnelles), représente en moyenne -1,8 % du budget de référence 2019. Mais elle a été « compensée » par les aides exceptionnelles qui représentent en moyenne, un apport supplémentaire de 13,4 % du budget de référence 2019 des structures. Ainsi, lorsque l'on comptabilise les aides exceptionnelles dans les « autres produits », ceux-ci sont d'un montant total supérieur en 2020 (par rapport à 2019). Ce montant supplémentaire représente en moyenne 11,6 % du budget de référence 2019 des structures.

**Ligne 7** : Les Associations culturelles employeuses ont réduit leur masse salariale entre 2019 et 2020. Cette baisse (en €) de la masse salariale représente en moyenne -9,5% du budget de référence 2019 des structures (baisse plus prononcée chez les « Producteurs », représentant -36,7 % de leur budget de référence). Sans cette forte baisse de la masse salariale, la perte du budget global des structures aurait été encore plus importante.

**Ligne 8** : la perte budgétaire globale des associations culturelles employeuses a été compensée pour moitié par les aides financières spécifiquement liées à la crise sanitaire que les structures ont pu percevoir, réduisant ainsi leur perte globale à -12,1 % (par rapport à leur budget de référence 2019) au lieu de -25,5 %.

#### Commentaire d'une École/fabrique – Plus de 200 000 € de budget

« N'étant pas diffuseur (danse contemporaine), mais au final producteur avec des financements publics, et vu que nos activités publiques sont gratuites, nous sommes sans perte de trésorerie. Nous avons maintenu les expositions (de fin de résidence), porte entrouverte aux pros et adhérents ».

#### Commentaire d'une structure classée dans « Autre » – Entre 50 000 et 100 000 € de budget

« Nous nous battons habituellement pour obtenir de maigres subventions pour nos actions, nous étions en difficulté et étions passés en 2020 d'un modèle salarié (pour l'équipe permanente) à un modèle intégralement bénévole. Aujourd'hui nous touchons plus d'argent pour ne rien faire que nous n'en avons jamais touché pour les fantastiques actions de culture de proximité que nous menions. C'est déconcertant. On aimerait que l'argent magique qui est apparu puisse continuer à soutenir la culture une fois la crise passée... ».

## /// DES INQUIÉTUDES PERSISTANTES, MAIS QUI CHANGENT DE NATURE

### Concernant le ressenti quant à l'avenir

Aux questions relatives au ressenti des structures sur l'évolution de leur situation dans les six mois à venir, une moitié (52 %) des répondant-e-s pensent que la situation va se stabiliser, une autre moitié (45 %) qu'elle va se détériorer. Ce sont les producteurs (64 %) et les compagnies (57 %) qui restent les plus pessimistes.

#### Ressenti des structures sur l'évolution de leur situation dans les six mois à venir

	S'améliorer	Se stabiliser	Se détériorer	Conduire au dépôt de bilan	Total
Compagnies	1,4 %	41,3 %	57,3 %		100 %
Diffuseurs	5,7 %	53,2 %	40,2 %	1,0 %	100 %
Écoles et fabriques		74,8 %	25,2 %		100 %
Producteurs		36,1 %	63,9 %		100 %
Autres	5,5 %	51,8 %	42,7 %		100 %
<b>Total</b>	<b>2,5 %</b>	<b>52,2 %</b>	<b>45,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>100 %</b>

Mais les inquiétudes sont aussi et plutôt liées aux impacts à moyen terme, sur les deux ou trois prochaines années. Des commanditaires sont plus frileux à s'engager, des embouteillages dans les lieux de diffusion, des phénomènes de dérégulation sont à craindre, et les modifications de pratiques professionnelles induites par la mise en œuvre d'activités « à distance » est potentiellement déprimante, tant pour les intervenant-e-s que pour les personnes, qu'elles soient pratiquantes en amateur, spectatrices, participantes, etc.

#### Commentaire d'une compagnie – Entre 100 000 et 200 000 € de budget

« Le plus gros problème actuellement ce sont les organisateurs qui confirment notre engagement mais aucun ne désire signer l'avenant qui comprend des indemnités en cas d'annulation. Or, pour que les spectacles soient prêts en temps et en heure, il faudrait se mettre aux répétitions très vite. Qui dit répétitions dit : déplacements des comédien-ne-s donc frais, fabrication des costumes et des décors donc frais, prise en charge de l'intendance lors des répétitions donc encore frais. Actuellement notre trésorerie ne peut pas supporter ce type de dépenses, et de plus en cas d'annulation, sans contrat signé, nous n'aurons aucun dédommagement ce qui va creuser encore un peu plus notre déficit ».

#### Commentaire d'un producteur – Moins de 50 000 € de budget

« Nous pensons que les inégalités criantes d'attribution d'aides aux équipes artistiques existent et vont s'aggraver. Nous sommes également très inquiets de l'écllosion d'auto-entrepreneurs dans le conte et plus largement dans le spectacle vivant : nous en subissons les conséquences au niveau des prix de cession de nos spectacles qui sont en baisse constante (en moyenne) et notamment avec des structures publiques (médiathèques par exemple) ».

#### Commentaire d'une compagnie – Moins de 50 000 € de budget

« Nous nous sentons découragés, parfois, et ressentons également cela parmi les publics qui bénéficient de nos projets d'actions artistiques et culturelles. Adapter le travail de création collective au distanciel, réduire le présentiel à du face à face et de la captation, de l'enregistrement, dénaturent les projets, entament l'enthousiasme des artistes et des participant-e-s ».

## Concernant les relations avec les collectivités

Outre les diverses mesures gouvernementales de confinement qui pourraient se renouveler dans l'avenir, l'inquiétude se porte sur une détérioration possible des relations avec les collectivités. Ainsi, si 8 % seulement des structures soutenues par leur Région pensent que les relations avec cette collectivité vont se détériorer, elles sont malgré tout 23 % à s'attendre à une baisse des subventions et des soutiens. Il en est de même pour les relations avec les départements avec des pourcentages sensiblement identiques, même si, au niveau départemental, ce sont surtout les producteurs qui manifestent ces craintes. L'inquiétude est légèrement moins prégnante au niveau communal, avec 6 % concernant la détérioration des relations, et 19 % pour les probabilités envisagées de baisses des subventions.

### **Commentaire d'une compagnie – Avec 50 000 € de budget**

*« On a bien tenu le choc en 2020 à cause des reports, et du fonds de solidarité. Il n'en sera pas de même en 2021 et 2022, une vraie catastrophe. La structure ne peut déposer le bilan parce qu'elle n'a pas de charges fixes... Elle a seulement la charge de faire vivre un secteur, la trentaine d'intermittent-e-s qui travaillent avec et de cette compagnie et sont censés faire leurs heures depuis le 31 août alors que 2021 sera catastrophique. Les programmeur-riche-s ont des budgets qui baissent, les collectivités locales en profitent pour réduire les budgets 2021 de 50 % en utilisant ceux de 2020 et 2022 et les autres risquent de suivre le niveau de 2021. Une catastrophe. Plus de la moitié de nos acheteur-euse-s (je gère 80 dates par an) ne veulent pas entendre parler d'indemnités. C'est beaucoup de temps à leur expliquer et ils sont ENCORE dans le rapport de force. Assez peu de solidarité ».*

### **Commentaire d'une compagnie – Entre 50 000 et 100 000 € de budget**

*« Une remarque sur les dernières questions concernant l'appréciation des risques : la situation de crise actuelle provoque plutôt une empathie de la part des collectivités territoriales qui ont cherché à soutenir les compagnies et encourager la diffusion notamment à l'été 2020 en rue et en espace public - tout du moins pour les structures comme nous déjà engagées dans un processus de partenariat et de subventions publiques. Ainsi l'impact financier ne s'est-il pas fait sentir immédiatement : notre budget 2020 a été plus élevé que prévu et les annulations des diffusions prévues hors région ont largement été compensées par une programmation de dernière minute qui s'est montée sur notre territoire d'action (93 et 95) entre juin et septembre 2020. Maintenant, le jeu des reports incessants et le caractère exceptionnel donc non pérenne des aides publiques - l'onde de choc à long terme - nous inquiète davantage pour l'avenir. (Par ailleurs, notre pessimisme à propos de nos relations avec la Commune tient au changement de municipalité survenu en juillet 2020 et non à la situation sanitaire) ».*

### **Commentaire d'un producteur ayant démarré son activité en 2019 – Moins de 50 000 € de budget**

*« Ayant débuté mon activité fin 2019, je ne suis pas éligible à de nombreuses aides, tant de l'État au titre de la crise, que des organismes professionnels, du fait de l'absence d'antériorité, qui conditionne très souvent le mode de calcul des aides. Pire : les organismes professionnels n'aident pas, ou peu, les structures ayant moins d'un certain nombre de mois, voire d'années d'activité. D'une manière générale les entreprises nouvelles sont insuffisamment prises en compte par l'ensemble des aides publiques et parapubliques ».*

## Un très gros festival, des coopératives, des structures publiques, et des indépendant·e·s témoignent de l'impact financier de la crise sanitaire sur leurs structures

Les structures ayant répondu au questionnaire et qui ne sont pas des associations culturelles employeuses ont fait l'objet d'un traitement à part. Nous proposons ici une rapide synthèse des résultats ainsi que quelques observations ou hypothèses qui en découlent.

### Le cas d'un grand festival

Les réponses données par un grand festival, géré par une structure associative sur un budget annuel supérieur à 20 millions €, montrent une baisse de chiffre d'affaires en 2020, par rapport au budget moyen, de 80 %. Pour ce festival qui a dû annuler son édition 2020, ce sont ainsi les 4/5ème du budget de la structure qui sont perdus. Les recettes propres, qui représentaient 93,4 % du budget en 2019, baissent à 35 % en 2020. Les frais de personnel diminuent de 77 % d'une année sur l'autre, et les aides au titre de la crise n'atteignent que 1,4 % du budget habituel.

### Les coopératives

Les 11 coopératives qui ont répondu à l'enquête se retrouvent dans toutes les catégories de métiers, avec une légère surreprésentation chez les diffuseurs et les producteurs. Leurs budgets ont baissé de 10,4 millions € à 8,2 millions € (en intégrant les aides liées à la crise), soit une diminution de 21,3 %. Les aides ont totalisé 459 000 € d'activité partielle pour les CDI, 71 000 € pour les CDDU, 336 000 € pour le fonds de solidarité, 143 000 € des collectivités et 424 000 € en « autres aides », soit un total de 1,43 millions € représentant 13,8 % du budget des structures, ce qui est nettement plus élevé que pour la moyenne des associations. En revanche, ce sont des structures pour lesquelles la part des recettes propres est nettement plus importante (78 % en moyenne, la part la plus basse étant celle des diffuseurs avec 52 %, la plus haute pour les producteurs avec 97 %).

Deux tiers des coopératives pensent que leur situation financière va se stabiliser dans les 6 mois, mais l'état d'esprit des équipes reste variable.

### Auto-entrepreneurs et entreprises individuelles

L'enquête a recueilli les réponses de 7 auto-entrepreneur·euse·s et 4 entreprises individuelles, dont les budgets sont inférieurs à 50 000 € et sans aucune subvention. Sur cet ensemble, les budgets semblent avoir peu diminué, et des aides du fonds de solidarité avoir compensé cette baisse, mais la moitié d'entre eux considèrent néanmoins que leur situation risque de se dégrader dans les six mois à venir. Les plus « rassurés » profitent du temps de crise pour repenser leurs activités et développer de nouveaux projets.

### Collectivités

Parmi les 27 régies et établissements publics qui ont répondu à l'enquête, 70 % se comptent parmi les « diffuseurs ». Leurs budgets sont passés de 38,7 millions € à 29,7 millions € (y compris les aides relatives à la crise), soit une baisse relative. Les frais de personnel ont peu baissé également, passant de 15,1 millions € à 14,2 millions €. Les aides ont été faibles, avec 240 000 € pour l'activité partielle des CDI, et 180 000 € de soutien complémentaire exceptionnel des collectivités. Les répondants sont proportionnellement plus enclins à penser que la situation va se stabiliser dans les 6 mois à venir (57 %), plutôt que se détériorer (42 %).

## CONCLUSION

Cette enquête flash coordonnée dans le cadre de la « Mobilisation et coopération art et culture contre le COVID-19 » par l'association Opale/CRDLA Culture, l'UFISC et la FEDELIMA, démontre une nouvelle fois l'intensité de l'impact socio-économique de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les acteur·rice·s du champ artistique et culturel et en particulier les associations culturelles employeuses (ACE) et structures de l'Économie Sociale et Solidaire :

- une diminution des produits d'exploitation représentant en moyenne -25 % du budget de référence (2019) des structures ;
- une baisse nette des frais de personnel représentant en moyenne -9,5 % du budget de référence (2019) des structures ;
- des recettes propres en baisse importante (-35 %), dont la perte équivaut en moyenne à -24 % du budget de référence 2019 des structures.

Certes, la stabilité des subventions et les diverses aides exceptionnelles liées à la crise ont tempéré la baisse du chiffre d'affaires des structures. Mais dans le même temps, la nette baisse, voire l'absence d'activité, ont entraîné une diminution des frais de personnels et une limitation des dépenses et charges liées aux activités. **Les aides exceptionnelles versées dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19 viennent quant à elles « compenser » seulement pour moitié les pertes budgétaires des structures.**

Concernant l'impact sur la masse salariale, les diminutions les plus importantes de frais de personnels s'observent chez les producteurs et les compagnies qui s'avèrent être les premiers employeurs de salarié·e·s artistes et technicien·ne·s en intermittence. Par ailleurs, pour les ACE de notre échantillon, on constate une baisse de -29 % du budget total consacré à la rémunération des artistes-auteur·rice·s entre 2019 et 2020. Cela nous rappelle l'impact considérable de la crise sur l'emploi direct et indirect, et donc le revenu des travailleur·euse·s indépendant·e·s et intermittent·e·s, du secteur artistique et culturel.

Enfin, de nombreuses inquiétudes s'expriment. 45 % des répondant·e·s à l'enquête pensent que leur situation va continuer de se détériorer, et environ un quart s'attendent à une baisse des subventions et des soutiens de leurs collectivités territoriales partenaires.

Ces inquiétudes expriment également de nombreuses craintes quant à l'impact de la crise à moyen terme sur les deux ou trois prochaines années : commanditaires plus frileux à s'engager, embouteillages de propositions artistiques dans les lieux de diffusion, phénomènes de dérégulation, modifications de pratiques professionnelles induites par la mise en œuvre d'activités « à distance », non-retour des spectateur·rice·s, pratiquant·e·s...

Les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics, État, collectivités territoriales et organismes parapublics, ont permis en partie de « limiter la casse » et aux structures de survivre. Mais les répercussions sur l'emploi direct et indirect comme sur le moral du secteur sont importantes. Et un arrêt soudain des mesures, activité partielle ou aides exceptionnelles, sans être assuré d'une reprise efficiente, pourrait mettre à mal l'équilibre précaire qui a été maintenu jusqu'à présent. C'est pourquoi nous continuons à en appeler à un soutien sur le long terme. Un soutien durable, renforcé, qui dépasse la simple mise en place de mesures ponctuelles pour faire face à la crise, dans la perspective d'une revitalisation culturelle et d'un « après » réinventé, plus solidaire, plus humain et plus collectif.

## ANNEXES

### **Le Centre d'Assistance mutualisé et les contributions de la MCAC**

Dans le cadre de la Mobilisation et Coopération Art et Culture (MCAC), et notamment au regard des résultats de la première enquête menée en 2020, les acteur·rice·s mobilisé·e·s dans le cadre d'un groupe de travail « Ressources et Accompagnement », ont mis en place un « Centre d'Assistance Mutualisé Art & Culture »- CDAMAC.

Ce Centre d'assistance mutualisé Art & Culture est conçu pour apporter un soutien et des ressources aux acteur·trice·s culturel·le·s devant faire face en France aux conséquences de la crise sanitaire (épidémie de la COVID-19).

**Accéder au Cdamac :** [www.cdamac.mcac.fr](http://www.cdamac.mcac.fr)

- Retrouvez [la synthèse de la première enquête collective](#) menée dans le cadre de la MCAC, publiée en juin 2020
- Retrouvez [l'ensemble des actualités, publications, communiqués, contributions, webinaires proposés par la MCAC](#)
- Retrouvez [le Plan de Revitalisation Culturelle et les 5 propositions pour des politiques culturelles régionales solidaires](#) proposés par la MCAC

### **Rapports statistiques complémentaires**

Des rapports statistiques complémentaires à la présente synthèse sont consultables et téléchargeables en ligne.

Ces rapports statistiques regroupent la majeure partie des données de cette enquête en tris à plats par régions administratives et sur le périmètre national.

**Accéder aux rapports statistiques complémentaires**

### **Références bibliographiques**

Opale : [Enquête décennale sur les associations culturelles employeuses](#), décembre 2020 (données 2018)

Unedic : [L'impact de la crise sur l'emploi intermittent dans le spectacle en 2020](#), mars 2021

CPNEF-SV : [Impact de la crise sanitaire dans le spectacle vivant](#), mars 2021

Thema : [Impact de la crise actuelle sur les créations et la vie des compagnies](#), mars 2021

Cofac : [Baromètre flash « Humeur des responsables associatifs culturels »](#), mars 2021

*Merci à l'ensemble des répondant·e·s pour leur participation à notre enquête.*

## Contacts

Enquête coordonnée par le groupe Observation de la Mobilisation Coopération Arts et Culture contre le Covid-19 (MCAC).

Traitement statistique, synthèse : Hyacinthe Chataigné ([FEDELIMA](#)), Bruno Colin, Priscilla Martin, Luc de Larminat ([Opale](#)/CRDLA Culture), Grégoire Pateau ([UFISC](#))

Pour toute question relative au contenu de la synthèse :  
Luc de Larminat (Opale/CRDLA Culture)

[luc@opale.asso.fr](mailto:luc@opale.asso.fr)

Grégoire Pateau (UFISC)

[gregoire.pateau@ufisc.org](mailto:gregoire.pateau@ufisc.org)

Pour toute question relative au traitement statistique des données :

Hyacinthe Chataigné (FEDELIMA)

[hyacinthe.chataigne@fedelima.org](mailto:hyacinthe.chataigne@fedelima.org)

# Impacts socio-économiques de la crise sanitaire sur les structures culturelles et artistiques en 2020

— Note de synthèse —  
Juillet 2021

Enquête réalisée via la plateforme Gimic- [www.gimic.org](http://www.gimic.org)

